

DÉCONFINEMENT & COUVRE FEU

CHASSE & REGULATION DE LA FAUNE SAUVAGE SUSCEPTIBLE D'OCCASIONNER DES DEGATS

NOTE D'INSTRUCTION à l'attention des Présidents
d'ACCA, AICA, CP, détenteurs de droit
de chasse et chasseurs

Le déconfinement s'organise avec prudence. Suite à l'annonce du gouvernement, les restrictions de chasse s'assouplissent très largement. Seul un couvre feu s'impose (6h - 20h) et les gestes barrières restent en vigueur.

Les dérogations actuelles en termes de régulation du grand gibier et de chasse individuelle sont supprimées.

L'EXERCICE DE LA CHASSE REPREND NORMALEMENT.



Reprise de la CHASSE HABITUELLE



ATTENTION : LE COUVRE FEU EST LA NOUVELLE RÈGLE

**VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE PARTIR APRÈS 6H00
ET D'ÊTRE RENTRÉ AVANT 20H00**

Est ce que je peux chasser tous gibiers, sans limite de distance ou de temps et sans restriction particulière ?

- ✓ **OUI** sous condition du respect :
 - ✗ du plan de chasse
 - ✗ du règlement intérieur de votre société.
 - ✗ des règles préfectorales et fédérales : arrêté préfectoral et SDGC.
 - ✗ des règles sanitaires : voir au verso.



LES ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT SONT SUPPRIMÉES

Si je dois me déplacer sur une longue distance et que je suis contraint de partir avant 6h00 ou/et de revenir après 20h00, est ce que je peux chasser ?

- ✓ **OUI** si je chasse le grand gibier mais je dois remplir l'attestation de transport en cochant la case 8 « intérêt général ».
- ✓ **NON** Si je chasse le petit gibier.

Quels sont les jours de de chasse autorisés ?

- ✓ Lundi, mardi, jeudi, samedi et dimanche.
- ✗ En fonction du règlement intérieur de votre société.
- ✗ En fonction des règles du pays cynégétique.

Les chasses à l'affut et à l'approche du grand gibier sont-elles autorisées ?

- ✓ **OUI**

Peut on avoir un invité à la chasse ?

- ✓ **OUI** dans le respect du règlement intérieur de votre société de chasse...



MESURES SANITAIRES QUE NOUS VOUS CONSEILLONS DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT

Tout chasseur PORTEUR DE LA COVID 19 ou PERSONNE «CONTACT» ne doit pas participer.

Qu'en est il des rassemblements (rond matin, rassemblements d'avant et d'après la chasse) ?

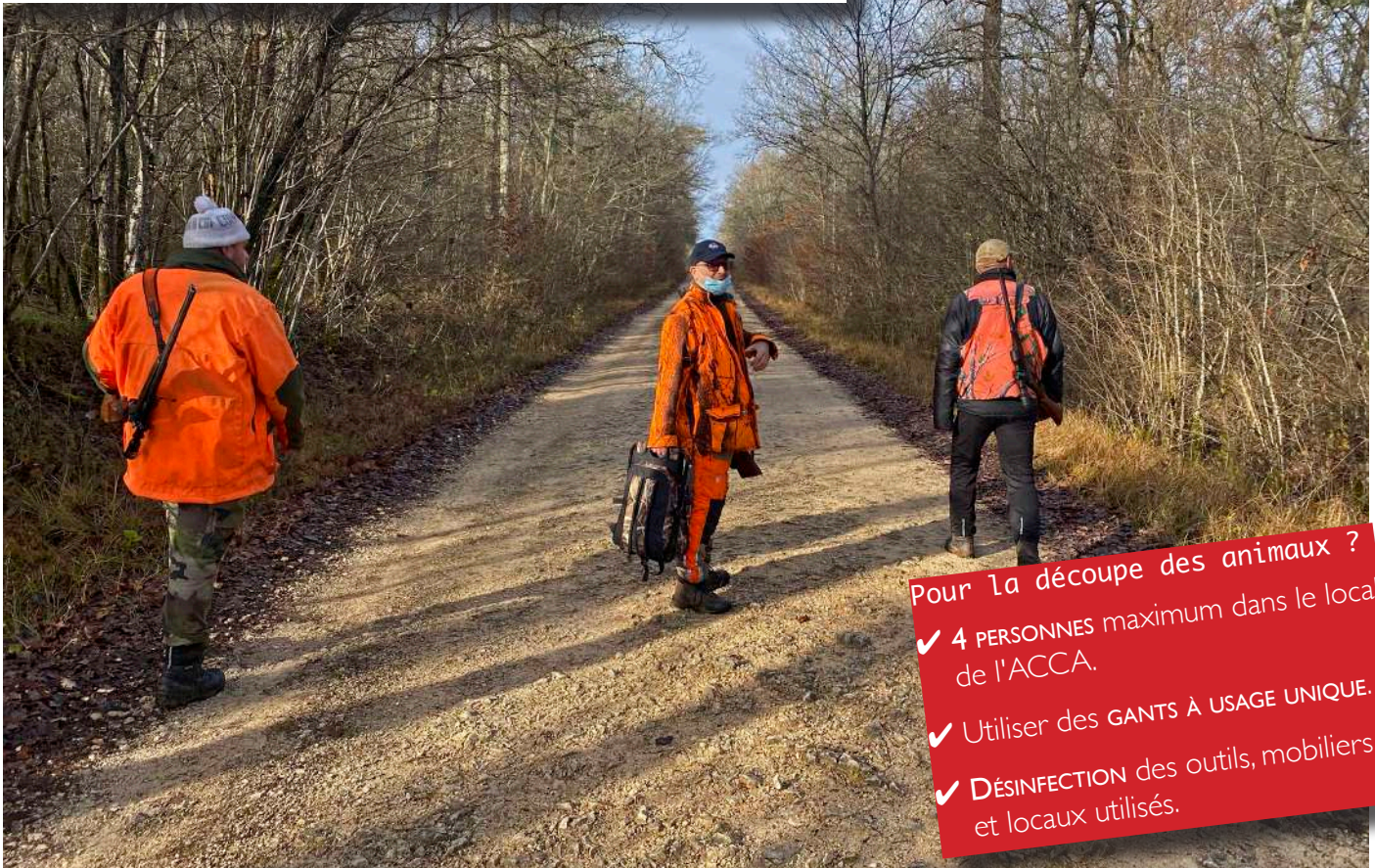
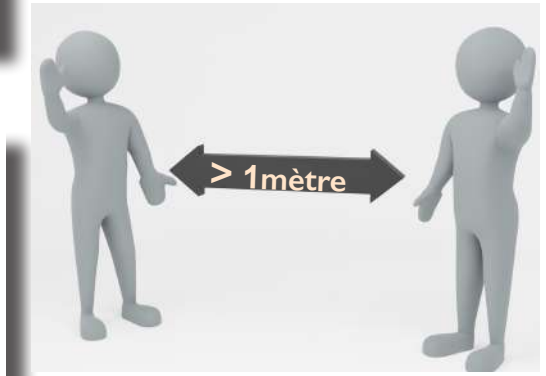
- ✓ Tous rassemblements intérieurs sont **À PROSCRIRE**.
- ✓ **LIMITER** les rassemblements extérieurs.

Quelles sont les règles sanitaires élémentaires ?

- ✓ Nettoyage préventif des mains avec du **GEL HYDROALCOOLIQUE**.
- ✓ Port du masque **OBLIGATOIRE** y compris en extérieur en cas de présence d'au moins 2 personnes.
- ✓ Respect impératif des **GESTES BARRIÈRES**.
- ✓ Respect impératif de la **DISTANCIATION SOCIALE D'AU MOINS UN METRE**.
- ✓ En voiture **2 PERSONNES MAXIMUM**. Port du masque **OBLIGATOIRE**.

Comment faire pour communiquer?

- ✓ Privilégier les consignes par **VOIES TÉLÉPHONIQUES, PAR SMS OU PAR E-MAIL**.



- Pour la découpe des animaux ?
- ✓ **4 PERSONNES** maximum dans le local de l'ACCA.
 - ✓ Utiliser des **GANTS À USAGE UNIQUE**.
 - ✓ **DÉSINFECTION** des outils, mobiliers et locaux utilisés.